

Wellness Company AG
6343 Rotkreuz

Date d'émission 03.12.2020, Révision 03.12.2020

Version 07. Remplace la version: 06

Page 1 / 13

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

SpaBalancer Ultrashock

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Traitement de l'eau
Désinfectant

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Wellness Company AG Birkenstrasse 49 6343 Rotkreuz / SUISSE Téléphone +41(0)41 320 20 20 Site internet www.wellness-company.ch E-mail info@wellness-company.ch
----------------	--

Secteur informatif

Informations techniques	info@wellness-company.ch
Fiche de Données de Sécurité	sdb@chemiebuero.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif	145 (24h)
---------------------------	-----------

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Met. Corr. 1: H290 Peut être corrosif pour les métaux.
Skin Corr. 1B: H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Eye Dam. 1: H318 Provoque des lésions oculaires graves.
Aquatic Chronic 1: H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Wellness Company AG
6343 Rotkreuz

Date d'émission 03.12.2020, Révision 03.12.2020

Version 07. Remplace la version: 06

Page 2 / 13

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

DANGER

Contient:

Hydroxyde de sodium

Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P260 Ne pas respirer les vapeurs / aérosols.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
P405 Garder sous clef.
P501 Le contenu / récipient doit être rapporté au point de vente ou remis à un centre de collecte pour déchets spéciaux.

Caractéristique particulière

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

UFI:

G1Y2-PYV6-P10A-VSVV

Biocide (528/2012/CE) contient:

10 g/100g Dioxyde de chlore produit par oxydation de chlorite de sodium
Enregistrement: CHZN4443

2.3 Autres dangers

Dangers pour l'environnement

Cette substance / ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des concentrations égales ou supérieures à 0,1%.

Autres dangers

D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

Wellness Company AG
6343 Rotkreuz

Date d'émission 03.12.2020, Révision 03.12.2020

Version 07. Remplace la version: 06

Page 3 / 13

3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
10 - 24	Hypochlorite de sodium (12,73 % Cl actif) CAS: 7681-52-9, EINECS/ELINCS: 231-668-3, EU-INDEX: 017-011-00-1, Reg-No.: 01-2119488154-34-XXXX GHS/CLP: Skin Corr. 1B: H314 - Aquatic Acute 1: H400
< 10	Chlorite de sodium CAS: 7758-19-2, EINECS/ELINCS: 231-836-6, Reg-No.: 01-2119529240-51-XXXX GHS/CLP: Ox. Liq. 1: H271 - Acute Tox. 4: H302 - Eye Dam. 1: H318 - STOT RE 2: H373
≤ 10	Dioxyde de chlore (in situ) CAS: 10049-04-4, EINECS/ELINCS: 233-162-8, EU-INDEX: 017-026-01-0 GHS/CLP: Acute Tox. 3: H301 - Skin Corr. 1B: H314 - Aquatic Acute 1: H400 - STOT SE 3: H335, M_acute = 10
< 1	Hydroxyde de sodium CAS: 1310-73-2, EINECS/ELINCS: 215-185-5, EU-INDEX: 011-002-00-6 GHS/CLP: Skin Corr. 1A: H314

Commentaire relatif aux composants La production de dioxyde de chlore (in situ) est une réaction d'équilibre dépendant du pH. Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales	Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. Transporter la personne contaminée par le produit à l'air frais et l'allonger à un endroit calme. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.
Après contact cutané	Consulter immédiatement le médecin car les brûlures non traitées dégénèrent en plaies difficiles à cicatriser. En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.
Après contact avec les yeux	Appeler aussitôt un médecin. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Protéger l'oeil non contaminé.
Après ingestion	Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler aussitôt un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le produit provoque des brûlures.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	Eau pulvérisée.
Agent d'extinction non approprié	jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.
Effet comburant par libération d'oxygène (> 150°C).
Les contenants explosants peuvent être projetés fortement en dehors du feu.

Wellness Company AG
6343 Rotkreuz

Date d'émission 03.12.2020, Révision 03.12.2020

Version 07. Remplace la version: 06

Page 4 / 13

5.3 Conseils aux pompiers

Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'explosion et d'incendie.
Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Porter un vêtement de protection complet.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.
Utiliser un vêtement de protection individuel (voir le SECTION 8).

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout/ les eaux superficielles/les eaux souterraines, informer immédiatement les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, liant universel, terre à diatomées).
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.
Eviter de transvaser dans des locaux fermés.
Eviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser un vêtement de protection individuel.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Placer les récipients bien droits et veiller à ce qu'ils ne puissent pas se renverser.

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation >150°C - Effet comburant par libération d'oxygène.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.
Protéger la peau en appliquant une pommade.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Empêcher les infiltrations dans le sol.
Prévoir un sol résistant aux lessives alcalines.
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas stocker avec des métaux.
Ne pas stocker avec des acides.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.
Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.
Stocker au sec.
Protéger du gel.
Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes et protéger du rayonnement solaire.
Stocker au frais, l'échauffement entraîne une augmentation de la pression avec risque d'éclatement.

Wellness Company AG
6343 Rotkreuz

Date d'émission 03.12.2020, Révision 03.12.2020

Version 07. Remplace la version: 06

Page 5 / 13

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (CH)

Substance
Dioxyde de chlore (in situ)
CAS: 10049-04-4, EINECS/ELINCS: 233-162-8, EU-INDEX: 017-026-01-0
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 0,1 ppm, 0,3 mg/m ³
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 0,1 ppm, 0,3 mg/m ³
Hypochlorite de sodium (12,73 % Cl actif)
CAS: 7681-52-9, EINECS/ELINCS: 231-668-3, EU-INDEX: 017-011-00-1, Reg-No.: 01-2119488154-34-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 0,5 ppm, 1,5 mg/m ³ , (Cl, CAS 7782-50-5); DFG, NIOSH, OSHA
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 0,5 ppm, 1,5 mg/m ³
Hydroxyde de sodium
CAS: 1310-73-2, EINECS/ELINCS: 215-185-5, EU-INDEX: 011-002-00-6
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 2 mg/m ³ , e, SS:C, NIOSH, OSHA
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 2 mg/m ³

DNEL

Substance
Chlorite de sodium, CAS: 7758-19-2
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 0,41 mg/m ³ .
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à court terme: 0,41 mg/m ³ .
Industrie, dermique, Effets systématiques à court terme: 0,58 mg/kg bw/day.
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 0,58 mg/kg bw/day.
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 0,1 mg/mg/m ³ .
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à court terme: 0,1 mg/mg/m ³ .
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à court terme: 0,29 mg/mg/kg bw/day.
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 0,029 mg/mg/kg bw/day.
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 0,29 mg/mg/kg bw/day.

PNEC

Substance
Chlorite de sodium, CAS: 7758-19-2
Eau de mer, 0,000065 mg/l.
Eau douce, 0,00065 mg/l.

Wellness Company AG
6343 Rotkreuz

Date d'émission 03.12.2020, Révision 03.12.2020

Version 07. Remplace la version: 06

Page 6 / 13

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.
Protection des yeux	Lunettes assurant une protection complète des yeux. (EN 166:2001)
Protection des mains	Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants. >480min, 0,7mm, PVC (EN 374-1/-2/-3).
Protection corporelle	Vêtement de protection résistant aux bases (EN 340)
Divers	Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance aux substances chimiques de ces derniers.
Protection respiratoire	En cas de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail ou en cas d'aération insuffisante : porter une protection respiratoire appropriée. En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre B. (DIN EN 14387)
Risques thermiques	Non applicable
Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement	Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	liquide
Couleur	jaunâtre
Odeur	piquante
Seuil olfactif	ca. 0,1 ppm
Valeur du pH	> 11 (20°C)
Valeur du pH [1%]	Pas d'information disponible.
Point d'ébullition [°C]	103
Point d'éclair [°C]	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	Non applicable
Limite inférieure d'explosion	Non applicable
Limite supérieure d'explosion	Non applicable
Propriétés comburantes	Agent d'oxydation.
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	1,4 (20 °C)
Densité [g/ml]	1,2 (20 °C / 68,0 °F)
Densité de versement [kg/m³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	soluble
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Pas d'information disponible.
Viscosité	ca. 2,4 mPas (20°C)
Densité relative de vapeur par rapport à l'air	Pas d'information disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	-25
Auto-inflammation [°C]	n'est pas auto-inflammable
Temp. de décomposition [°C]	45

9.2 Autres informations

Aucun

Wellness Company AG
6343 Rotkreuz

Date d'émission 03.12.2020, Révision 03.12.2020

Version 07. Remplace la version: 06

Page 7 / 13

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Oxydant fort
Dégagement de chlore au contact d'acides.
Risque d'incendie avec des substances inflammables lors de l'assèchement de la part d'eau.

10.2 Stabilité chimique

Stable sous les conditions d'entreposage indiquées.
La décomposition commence avec 45 °C.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des substances combustibles.
Dégagement de chlore au contact d'acides.
Réagit au contact des réducteurs.
Corrosif pour les métaux.

10.4 Conditions à éviter

Réchauffement
Sensibilité à la lumière.
Rayonnement solaire

10.5 Matières incompatibles

Voir la SECTION 10.3.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de chlore (ClO₂)

Wellness Company AG
6343 Rotkreuz

Date d'émission 03.12.2020, Révision 03.12.2020

Version 07. Remplace la version: 06

Page 8 / 13

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit
ATE-mix, oral, > 2000 mg/kg.
Substance
Chlorite de sodium, CAS: 7758-19-2
LD50, dermique, rat: 134 mg/kg.
LD50, oral, rat: 390 mg/kg (31% aqueous solution).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Risque de lésion oculaire grave. Méthode de calcul
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Le produit provoque des brûlures. Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénèse	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité sur la reproduction	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénèse	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Remarques générales	

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines de sécurité et de protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Substance
Chlorite de sodium, CAS: 7758-19-2
LC50, (96h), poisson: 106 mg/l.
Hydroxyde de sodium, CAS: 1310-73-2
LC50, (96h), poisson: 35-189 mg/l (Lit).
EC50, (48h), Ceriodaphnia dubia: 40,4 mg/l (Lit).

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement	Pas d'information disponible.
Comportement dans les stations d'épuration	Avant introduction de rejets dans les stations d'épuration, une neutralisation est généralement nécessaire.
Biodégradabilité	Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

Wellness Company AG
6343 Rotkreuz

Date d'émission 03.12.2020, Révision 03.12.2020

Version 07. Remplace la version: 06

Page 9 / 13

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Non applicable

12.6 Autres effets néfastes

Effet nocif par modification du pH.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Éliminer comme déchet dangereux.

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Catalogue européen des déchets
(recommandé)

160303*
061301*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets
(recommandé)

150110* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Transport routier vers ADR/RID 3266

Transport fluvial (ADN) 3266

Transport maritime selon IMDG 3266

Transport aérien selon IATA 3266

Wellness Company AG
6343 Rotkreuz

Date d'émission 03.12.2020, Révision 03.12.2020

Version 07. Remplace la version: 06

Page 10 / 13

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID Liquide inorganique corrosif, basique, nsa (Hypochlorite de sodium, chlorite de sodium)

- Code de classification C5

- Etiquettes de danger



- ADR LQ 1 I

- ADR 1.1.3.6 (8.6) Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 2 (E)

Transport fluvial (ADN) Liquide inorganique corrosif, basique, nsa (Hypochlorite de sodium, chlorite de sodium)

- Code de classification C5

- Etiquettes de danger



Transport maritime selon IMDG Corrosive liquid, basic, inorganic, n.o.s. (Sodium hypochlorite, Sodium chlorite)

- EMS F-A, S-B

- Etiquettes de danger



- IMDG LQ 1 I

Transport aérien selon IATA Corrosive liquid, basic, inorganic, n.o.s. (Sodium hypochlorite, Sodium chlorite)

- Etiquettes de danger



14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID 8 (N)

Transport fluvial (ADN) 8 (N)

Transport maritime selon IMDG 8

Transport aérien selon IATA 8

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID II

Transport fluvial (ADN) II

Transport maritime selon IMDG II

Transport aérien selon IATA II

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID oui

Transport fluvial (ADN) oui

Transport maritime selon IMDG MARINE POLLUTANT

Transport aérien selon IATA oui

Wellness Company AG
6343 Rotkreuz

Date d'émission 03.12.2020, Révision 03.12.2020

Version 07. Remplace la version: 06

Page 11 / 13

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas d'information disponible.

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE	2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2015/830; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT	ADR (2019); IMDG-Code (2019, 39. Amdt.); IATA-DGR (2020)
RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (CH):	Ordonnance sur les produits chimiques - Ochim; Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques - ORRChim; Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs - OPAM; Ordonnance sur les mouvements de déchets - OMoD; Ordonnance du DFI sur les générateurs d'aérosols
- VeVa Code	060205* 160303*
- VOC-part [%]	Non applicable
Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM):	Seuil quantitatif (SQ): 2000 kg kg
- Observer les restrictions d'emploi	Les jeunes jusqu'à 18 ans révolus ne peuvent être en contact avec ou être exposés à cette préparation pendant leur travail que si l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) ou le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a autorisé une exception (Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, RS 822.115).
- VOC (2010/75/CE)	Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, une appréciation de sécurité des matières n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Wellness Company AG
6343 Rotkreuz

Date d'émission 03.12.2020, Révision 03.12.2020

Version 07. Remplace la version: 06

Page 12 / 13

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ATE = acute toxicity estimate
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
EL50 = Median effective loading
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
EmS = Emergency Schedules
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA = International Air Transport Association
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
LC50 = Lethal concentration, 50%
LD50 = Median lethal dose
LC0 = lethal concentration, 0%
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
LL50 = Median lethal loading
LQ = Limited Quantities
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No Observed Effect Concentration
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC = Predicted No-Effect Concentration
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
STP = Sewage Treatment Plant
TLV@/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Méthode de classification

Met. Corr. 1: H290 Peut être corrosif pour les métaux. (Méthode de calcul)
Skin Corr. 1B: H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. (Méthode de calcul)
Eye Dam. 1: H318 Provoque des lésions oculaires graves. (Méthode de calcul)
Aquatic Chronic 1: H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (Méthode de calcul)

Positions modifiées

SECTION 2 ajouté: Cette substance / ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des concentrations égales ou supérieures à 0,1%.

SECTION 7 ajouté: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

SECTION 7 ajouté: Placer les récipients bien droits et veiller à ce qu'ils ne puissent pas se renverser.

SECTION 7 ajouté: Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

SECTION 7 ajouté: Eviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser un vêtement de protection individuel.

SECTION 8 ajouté: Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

SECTION 15 ajouté: E1 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

SECTION 15 ajouté: SEVESO III (Directive 2012/18/EU), Catégories de danger conformément au règlement (CE) n° 1272/2008:

Wellness Company AG
6343 Rotkreuz

Date d'émission 03.12.2020, Révision 03.12.2020

Version 07. Remplace la version: 06

Page 13 / 13

Copyright: Chemiebüro®